

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

Commune de SOIGNOLLES

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le

ID : 014-211406749-20230801-ARRETE\_13\_2023-AI



## ARRETE MUNICIPAL N° 13 / 2023

### D'AVANCEMENT D'ÉCHELON À LA CADENCE UNIQUE

Madame Gladys COLLEU

adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le maire de la Commune de Soignolles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret 2016-604 du 12/05/2016 portant échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois adjoints administratifs territoriaux,

Vu la situation administrative de Madame Gladys COLLEU, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à l'échelon n°06 depuis le 01/08/2022, sans reliquat d'ancienneté,

Considérant que Madame Gladys COLLEU remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement à la cadence unique,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

A compter du 01/08/2023, Madame Gladys COLLEU bénéficie d'un avancement d'échelon à la cadence unique comme suit :

Situation ancienne au 01/08/2022	Situation nouvelle au 01/08/2023
Grade : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : C2 Echelon : 06 IB : 404 IM : 365 sans reliquat d'ancienneté et une bonification indiciaire de 30 points	Grade : adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelle : C2 Echelon : 07 IB : 416 IM : 372 sans reliquat d'ancienneté et une bonification indiciaire de 30 points

#### ARTICLE 2 :

La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation du présent arrêté sera transmise au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à Soignolles, le 01 août 2023

Le Maire,

Patricia FIEFFÉ

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 01/08/2023

Signature de Madame Gladys COLLEU :

